

3.20 Le gouvernement semble du même avis puisque, comme il a été souligné au premier chapitre du Livre blanc, le but principal avoué dans le Livre blanc de la deuxième étape est de réduire l'impôt du contribuable à revenu moyen. Bien qu'il ne soit pas expliqué dans le Livre blanc comment cela se fera, on peut imaginer plusieurs options. Une d'elles est de modifier le palier intermédiaire, ce qui permettrait l'atteinte du double objectif de réduire le fardeau fiscal de la classe moyenne et de garantir, même compte tenu de la récupération de 5 p. 100 des crédits d'impôt, qu'aucun contribuable de la classe moyenne ne sera imposé à un taux marginal fédéral supérieur au taux maximal actuel. Une deuxième méthode serait de hausser le revenu à partir duquel s'applique le taux de 26 p. 100.

3.21 Le comité trouve extrêmement préoccupante la situation fiscale faite aux Canadiens à revenu moyen. Pourquoi intègre-t-on à la première étape de la réforme des taux et des paliers jugés inappropriés dans le Livre blanc? Il convient de dire que l'incorporation à la première étape de l'une quelconque des diverses propositions faites ci-dessus priverait cette dernière de son caractère de «neutralité fiscale». Cependant, si la deuxième étape doit être adoptée sous peu par les législateurs, il ne se pose plus de problème fiscal à long terme. Si par ailleurs il existe un problème fiscal «de transition», alors il semblerait opportun de mettre en oeuvre tout de suite les taux et les paliers «appropriés» à long terme et de financer cette mesure par l'imposition d'une «surcharge de transition» à tous les niveaux de revenu. Dans l'hypothèse vraisemblable où la deuxième étape était retardée, voire jamais adoptée, il est alors encore plus impératif de prévoir un soulagement fiscal de la classe moyenne dès la première étape. Pourquoi dès lors mettre en vigueur des taux marginaux jugés inappropriés même dans le Livre blanc?

3.22 Le comité ne fait pas de recommandation pour l'instant (même s'il fera des recommandations précises plus tard) parce qu'il préfère tout simplement mettre en évidence le fait qu'il s'agit là de l'un des deux secteurs généraux où le Livre blanc doit être repensé. L'autre est le traitement des revenus de placements, ce dont nous nous occuperons maintenant.